Extrait de la réponse au que stionnaire FNC de N. SorVozj

S'agissant de la police de la chasse, j'ai eu l'occasion de mesurer les débats sur la véracité des contrôles. Je n'ai jamais donné de consignes de tolérance. Lorsqu'une règle existe, elle doit être respectée. Ce sont des principes que j'ai toujours appliqués. Pour autant, j'ai constaté le désordre des polices de l'environnement, comme des polices en général. Quelle politique de contrôle de la chasse pouvons-nous définir lorsque tant d'acteurs interviennent? Toutes les polices, toutes les structures de contrôle seront regroupées au sein d'un seul et même ministère de la sécurité.

Enfin, en liaison permanente avec les associations de détenteurs d'armes, j'ai fait évoluer les dispositions légales relatives aux armes et à leur détention. J'ai eu le souci que cette modification ne porte pas atteinte à la pratique de la chasse comme du tir sportif ou de la collection d'armes. Aucune loi, aucun décret, aucun projet, aucune déclaration ne permet de penser que je sois hostile à la détention d'armes. Naturellement, j'ai précisé que détenir une arme chez soi ne peut être considéré comme un moyen normal d'auto-défense. Cette mission, dans notre République, est confiée aux policiers et gendarmes.

La proposition de modification de la directive relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes est aujourd'hui suivie avec une attention particulière, notamment le projet de rapport présenté par Mme Kallenbach. Il ne peut être question que cette nouvelle réglementation complique la classification des armes à feu ou la suppression de la dérogation accordées aux chasseurs de moins de 18 ans et aux tireurs sportifs pour ce qui concerne l'acquisition et la détention d'armes à feu. Je puis vous assurer que je veillerai tout particulièrement à ce que ces projets ne portent pas atteinte à la pratique de vos loisirs.

Telles sont les éléments de réponse que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas SARKOZY